

LA CHARTE DE VIE DU CDI

jeudi 12 avril 2007, par [cdi](#)

CHARTE DE VIE DU CDI

J'AI DES DROITS J'AI DES DEVOIRS

J'ai le droit de profiter des ressources du CDI.

FREQUENTATION DU CDI.

- J'ai le droit de venir autant de fois que je le veux.
- J'ai le droit de lire.
- J'ai le droit d'utiliser les ordinateurs pour effectuer une recherche pédagogique ou consulter les cédéroms, après m'être présenté à l'enseignante documentaliste.
- J'ai le droit d'occuper une salle de travail seulement en présence d'un enseignant.
- J'ai le droit de faire mes devoirs uniquement si j'ai besoin de documents du CDI.

PRET.

- J'ai le droit d'emprunter 3 documents.
- J'ai le droit d'emprunter les fictions pendant 2 semaines.
- J'ai le droit d'emprunter les documentaires et les périodiques le soir pour le lendemain.
- J'ai le droit d'emprunter des vidéos et des cédéroms.
- J'ai le droit de prolonger le délai d'un prêt.
- Je n'ai pas le droit d'emprunter un manuel scolaire pour un cours.

INFORMATIQUE.

- J'ai le droit d'utiliser le logiciel documentaire BCDI pour une recherche.
- J'ai le droit de faire du traitement de texte.
- J'ai le droit de consulter Internet exclusivement pour une recherche pédagogique.
- Je n'ai pas le droit d'imprimer.

J'ai le devoir de lire et d'appliquer le règlement.

- J'ai le devoir de déposer mon carnet de correspondance, à l'entrée du CDI : sans carnet, je n'ai pas accès au CDI.
- J'ai le devoir de ne pas discuter à haute voix, de ne pas déranger mes camarades qui travaillent.
- J'ai le devoir de ne pas manger, ni de boire.
- J'ai le devoir d'éteindre mon portable, mon balladeur.
- J'ai le devoir de placer les documents consultés sur les tables en face des rayonnages (un document mal rangé est un document perdu).
- J'ai le devoir de consulter les archives qu'après en avoir demandé l'autorisation au personnel du CDI.

- J'ai le devoir de remplacer un document perdu ou abîmé.
- J'ai le devoir de rapporter les ouvrages à la date prévue. D'autres élèves peuvent en avoir besoin.
- J'ai le devoir de rendre les documents empruntés en les remettant à l'accueil.
- Pour prolonger un prêt, j'ai le devoir de présenter la feuille de prêt.

- J'ai le devoir, avant d'utiliser Internet, de préciser mon sujet de recherche auprès de l'enseignante documentaliste.
- J'ai le devoir de quitter l'ordinateur en fermant ma session (ne pas l'arrêter).
- Je ne dois pas aller sur les " chats ", " les forums de discussion " et les boîtes e-mail.

Le Proviseur, Monsieur Thibon. L'enseignante documentaliste, Madame Jan.

Le Proviseur adjoint Madame Furstoss Les Conseillères d'Education Mesdames Boyer, Lienne et Martin.